

Les décisions

- ▶ Approbation du compte rendu du 26 mars 2009
- ▶ Compte financier 2008
- ▶ Proposition d'affectation du résultat
- ▶ DBM n°2
- ▶ Subventions aux associations
- ▶ Tarifs de la formation continue
- ▶ Créance irrécouvrable de la BU
- ▶ Admission en non valeur
- ▶ Prise en charge par l'Etablissement de dépenses exceptionnelles
- ▶ Sortie d'inventaire

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Elle rappelle aux conseillers que cette séance abordera un point important qui est l'approbation du compte financier.

▶ **Approbation du compte-rendu du 26 mars 2009**

M. Rutkowski demande de préciser que son intervention en « questions diverses » a été faite au nom de l'ensemble des élus BIATOSS.

Vote : sous cette modification, adoption à l'unanimité.

▶ **Compte financier 2008**

M. l'Agent Comptable fait la présentation du compte financier 2008 et conclut en relevant une situation assainie de l'Etablissement.

Les dépenses s'élèvent à **36 694 628 €**. Les recettes sont de **38 527 859 €** (en augmentation par rapport à 2007). Le compte financier consolidé, qui comprend les salaires versés par l'Etat, est de **92 119 191 €**.

Le fonds de roulement est de **13 606 463 €**, il est en augmentation de **3 180 756 €**.

Le besoin de fonds de roulement est de **1 365 312 €** et la trésorerie est de **12 241 151 €**.

Enfin, les réserves disponibles, différence entre les réserves brutes et les reports et diverses dettes et charges de l'Université, sont de **8 617 262 €**.

M. l'Agent Comptable précise que le fonds de roulement de l'Etablissement est suffisant pour prendre en charge les salaires des personnels dans la perspective de la prise des compétences élargies au 1^{er} janvier 2010.

Mme la Présidente apporte quelques explications complémentaires : les efforts entrepris par l'établissement ont permis d'avoir une situation saine; les audits récents ont d'ailleurs souligné cette situation. La situation financière permet à l'établissement d'envisager les projets porteurs avec sérénité. Un grand nombre de ressources sont aujourd'hui allouées sur la base de dépenses réalisées, ce qui suppose une avance de trésorerie que l'Université peut aujourd'hui assumer.

En conclusion Mme la Présidente précise qu'il faut avoir une gestion prudente et attentive mais qu'il faudra dépenser raisonnablement sans s'auto censurer.

Approbation du compte financier à l'unanimité

▶ Proposition d'affectation du résultat

M. l'Agent Comptable présente le résultat de l'année 2008 qui est de **4 604 040,98 €**.

Vote à l'unanimité

▶ DBM n°2

Mme Decneut présente la DBM des composantes suivantes :

- 901 IUT : DBM de rattachement de 205 144,03 €
- 902 ISTV : DBM de rattachement de 189 530,41 € et DBM de transfert de 28 000 €
- 903 FLLASH : DBM de rattachement de 44 925 €
- 906 BIBLIOTHEQUE : DBM de rattachement de 19 078 €
- 907 MP : DBM de rattachement de 15 088 €
- 908 FDEG : DBM de rattachement de 22 066 €
- 910 IPAG : DBM de rattachement de 32 649 €
- 912 IAE : DBM de rattachement de 37 561,75 €
- 913 ENSIAME : DBM de rattachement de 176 304,80 €
- 914 ACTIONS COMMERCIALES : DBM de rattachement de 116 921,78 €, DBM de transfert de 1140 € et DBM de report de 13 498 €
- 915 RECHERCHE : DBM de rattachement de 114 192,88 € et DBM de report de 16 949,74 €
- 923 FSMS : DBM de rattachement de 39 217,76 €
- 925 SERVICES GENERAUX : DBM de rattachement de 1 422 714,67 €, DBM de prélèvement sur les réserves de 774 911,05 €, DBM de transfert de 20 000 € et DBM de prélèvement sur les réserves de 1 133 000 € pour le projet CISIT (l'UVHC est pilote donc les crédits d'équipement sont alloués à l'université)

Vote à l'unanimité

▶ Subventions aux associations

Mme Decneut présente les subventions accordées aux associations suivantes :

- MEDC 1000 € (912 IAE)
- AECCA 1034 € (912 IAE)
- EMPME 500 € (912 IAE)
- BDE ENSIAME 10 500 € (913 ENSIAME)
- STAPS 800 € (923 FSMS)
- MISE 500 €, 600 €, 600 €, 400 € (923 FSMS)
- SPHIMX 2400 € (902 ISTV)
- ¾ POUCE 600 € (902 ISTV)
- Amicale du personnel : 300 € (902 ISTV) et 5000 € (925 SUBAS)
- Association sportive UVHC 11 000 € (925 SUAPS) et 9000 € (925 SUBAS)

Vote à l'unanimité

▶ Tarifs de la formation continue

M. Tonarelli présente les tarifs de la formation continue 2009/2010.

Il indique aux conseillers les taux horaire qui évolueront à partir du 1^{er} septembre 2009 :

- formation d'ingénieurs (16,50 €)
- accompagnement individuel et de projet (75 €)
- le bilan de compétences (75 €)
- l'évaluation pour les certifications (80 €)
- la VAE (945 €)

Vote à l'unanimité

▶ Créance irrécouvrable de la BU en non valeur

M. l'Agent Comptable prend la parole et présente aux conseillers une créance irrécouvrable d'un montant de 35 € (en application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 juin 2001 qui fixe le montant minimal des poursuites contentieuses à 45,73 €).

Vote à l'unanimité

▶ Admission en non valeur

M. l'Agent Comptable propose aux conseillers de fixer à 50 € le montant unitaire des créances dont le recouvrement contentieux doit obligatoirement être engagé. Il précise qu'en dessous de ce seuil, le caractère irrécouvrable de la créance est retenu.

Vote à l'unanimité

▶ Prise en charge par l'Etablissement de dépenses exceptionnelles

M. l'Agent Comptable propose aux membres du conseil l'approbation du principe de la prise en charge de certaines dépenses par l'établissement :

- cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC maximum, offerts lors de remise de prix étudiants dans le cadre de la politique de promotion du mérite et de la politique de communication de l'établissement ;

- cadeaux ou manifestations de sympathie d'une valeur unitaire de 150 € TTC maximum offerts à l'occasion par exemple de départs en retraite dans le cadre de la politique de gestion de des ressources humaines de l'Etablissement ;
- cadeaux offerts à des personnalités extérieures dans le cadre de la politique de promotion des relations internationales de l'Université, de la politique de recherche ou de la politique de communication.

M. l'Agent Comptable précise que la décision effective de dépense relevant de ces 3 catégories relève de la compétence de l'ordonnateur. Un certificat administratif devra être joint au mandatement précisant l'objet de la dépense et les bénéficiaires.

Vote à l'unanimité

▶ Sortie d'inventaire

M. l'Agent Comptable présente les sorties d'inventaires des UB 901 IUT, 913 ENSIAME, 915 RECHERCHE et 925 SERVICE INFORMATIQUE.

Il est précisé que le matériel informatique de plus de 5 ans n'est plus soumis à l'autorisation de destruction des Domaines mais la sortie d'inventaire doit toujours être réalisée auprès de l'agence comptable.

Vote à l'unanimité

▶ Questions diverses

Concernant la mastérisation de la formation des enseignants, M. Rutkowski demande à Madame la Présidente l'état de remontée des maquettes. Elle lui répond que le travail se poursuit en notant le report d'un an de cette directive. A priori en 2011, le concours s'effectuera sous une nouvelle forme.

Fin de la séance plénière à 16H45

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle et M. Gros

Collège A

Mme Grant , MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Ourak et Millot

Collège B

Mme Sforzin, MM Bonduelle, Garnier et Jenot

Collège BIATOSS

MM Laurent et Rutkowski

Membres de droit

M. le Secrétaire Général par intérim, M. l'Agent Comptable

Membres invités :

Mmes Decneut et Truffert

MM. Bricout, Sénéchal, Coutellier, Prévost

Ont donné pouvoir :

M. Li Crapi à M.Garnier

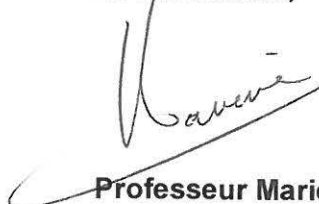
Mme Guionnet à Mme Lancelle

M. Laurent à M. Rutkowski (à son départ)

M. Del Campo à M. Ezzedine

Excusés : MM. Bocquet et Pauvros

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE